

Dossier

Le droit de vote à 16 ans et la participation des jeunes à la vie publique



commission de jeunes
du canton de vaud

Mai 2015

La Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est une commission extraparlamentaire composée de 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans, provenant de toutes les régions du canton désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat d'une durée de deux ans. Elle a débuté son activité le 9 mai 2011. Ses tâches sont établies par l'article 9 de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ). Elles sont plus précisément de réagir et de prendre position sur les projets de loi concernant la jeunesse et l'éducation, ainsi que de transmettre des avis et des propositions à l'intention d'un département spécifique ou du Conseil d'Etat.

Suite au vote du 9 février sur l'initiative « Contre l'immigration de masse », le monde politique et médiatique fut surpris de voir le faible niveau de participation venant de la part des jeunes sur un sujet qui, selon les commentateurs, les concernaient. Il y a eu une volonté générale de connaître les causes de ce fort abstentionnisme avec des études menées par GFS Bern entre autres, qui fut par la suite démenti en termes des premiers chiffres de taux de participation.

Pour répondre à cette problématique, la CdJ-Vaud a débattu et a décidé de prendre position en soutenant le droit de vote à 16 ans lors de sa séance plénière du 12 mai 2014. Nous avons par la suite décidé de créer un groupe de travail chargé d'approfondir la thématique de la participation des jeunes dans le but de formuler un dossier de propositions afin d'encourager la participation des jeunes à la vie publique.

Le dossier que nous vous faisons parvenir aujourd'hui est le fruit de près d'une année de travail et a pour but de vous exposer nos propositions.

Démarche et constats

La CdJ-Vaud a tout d'abord débattu à huis clos sur les thèmes de la participation et de l'engagement citoyen. Nous avons soulevé les problématiques de l'enseignement de la citoyenneté et du droit de vote à 16 ans, séance où la CdJ-Vaud a pris une position favorable au droit de vote à 16 ans tout en s'opposant au droit d'éligibilité à ce même âge. Nous avons par la suite décidé de créer un groupe de travail chargé d'approfondir cette thématique.

Lors de nos réflexions de groupe de travail, il est ressorti que l'enseignement des cours de citoyenneté varie énormément d'un établissement scolaire à l'autre. Nous estimons aussi que les cours de citoyenneté ne doivent pas se limiter à l'apprentissage du fonctionnement politique suisse mais doivent également se baser sur l'aspect pratique, c'est à dire le débat et l'échange d'idées.

Nous avons aussi remarqué que les causes liées à la non-participation sont principalement dues au fait de ne pas comprendre le langage politique, la procédure de vote et au sentiment de ne pas pouvoir faire une différence.

En 2014, le Président de la Confédération Didier Burkhalter a déclaré à différentes occasions lors de rencontres avec des membres la CDJ-Vaud, son soutien au droit de vote à 16 ans. M. Burkhalter a précisé que la question du droit de vote s'agissait d'une question de confiance et qu'il encourageait la société à avoir confiance dans la jeunesse.

Suite à ces différents constats, nous avons émis la volonté d'établir un dialogue avec d'autres jeunes dans le but d'échanger et d'avoir une vision plus globale des différents avis possibles.

Dans ce but, le 24 mai 2014, nous avons participé au Festival des activités de jeunesse, événement regroupant les organisations de jeunesse l'espace d'une journée, organisé par le GLAJ-Vaud, Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse. A cette occasion, nous avons organisé un débat public à la place de l'Europe sur le droit de vote à 16 ans et la participation des jeunes.

De plus, nous avons pris part à la troisième édition du PICSAJ, Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de jeunesse, organisé par le Délégué Cantonal à l'enfance et à la jeunesse qui a eu lieu le 9 octobre 2014 dans le but d'échanger avec des représentants de communes des différentes manières de donner envie aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et de soutenir leurs initiatives. Nous avons présenté nos expériences personnelles dans lesquels des groupes de jeunes et des autorités communales ont collaboré pour stimuler la réflexion des municipaux présents.

Enfin, nous avons pris l'initiative d'organiser une séance plénière publique qui a eu lieu le 24 novembre 2014 dans la salle du Grand Conseil au Palais de Rumine. Nous voulions avoir l'avis du plus grand nombre de jeunes, issus de mouvements de jeunesse, de parlements de jeunes, de conseils d'élèves, de centres de loisirs et d'association afin de prendre en considération leur avis lors de l'élaboration de notre dossier de propositions. Lors de cette séance, nous nous sommes focalisés sur deux questions: « Faut-il donner le droit de vote à 16 ans ? » ainsi que « Comment encourager la participation des jeunes à la vie publique ? ». Ces questions clés nous ont semblé les plus importantes et ont incité un grand nombre de jeunes à participer à notre séance publique. Notre but étant d'initier les jeunes à avoir une réflexion sur la participation à la vie politique.

Cette séance s'est déroulée avec la participation de plus de 150 jeunes. La première partie a commencé avec un débat où des participants volontaires ont débattu sur chaque question clé, suivi de l'échange avec le public. Suite à cela, les jeunes ont suivi notre requête lors d'un vote à la fin de la séance avec une claire majorité en faveur du droit de vote à 16 ans.

Propositions:

Afin de répondre à la problématique de la participation des jeunes, la CdJ-Vaud vous soumet **4 mesures** pour encourager l'engagement active des jeunes :

1. Droit de vote à 16 ans

La Commission de Jeunes vous soumet une proposition de résolution. Celle-ci a pour but d'introduire un droit de vote à 16 ans de façon inéligible.

Nous vous proposons de modifier les articles 74 et 75 de la Constitution Vaudoise comme suit :

Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<p><u>Art. 74</u></p> <p>1 Font partie du corps électoral cantonal les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le Canton qui sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas protégés par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'inaptitude, en raison d'une incapacité durable de discernement.</p> <p>2 La loi prévoit une procédure simple permettant à la personne interdite d'obtenir, en prouvant qu'elle est capable de discernement, son intégration ou sa réintégration dans le corps électoral.</p>	<p><u>Art. 74</u></p> <p>1 Font partie du corps électoral cantonal les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le Canton qui sont âgés de seize ans révolus et ne sont pas protégés par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'inaptitude, en raison d'une incapacité durable de discernement.</p> <p>2 La loi prévoit une procédure simple permettant à la personne interdite d'obtenir, en prouvant qu'elle est capable de discernement, son intégration ou sa réintégration dans le corps électoral.</p>
<p><u>Art 75</u></p> <p>Les droits politiques ont pour objet la participation aux élections et votations, l'éligibilité et la signature des demandes d'initiative et de référendum.</p>	<p><u>Art 75</u></p> <p>Les droits politiques ont pour objet l'éligibilité dès dix-huit ans révolus. La participation aux élections, votations, la signature des demandes d'initiatives et de référendum dès seize ans révolus.</p>

Nous pensons que les jeunes devraient avoir la possibilité de directement s'exprimer sur des sujets qui les concernent ou qui pourraient concerner leur avenir. Il existe des sujets tels que les transports publics, l'insertion professionnelle, la formation ou encore la protection de l'environnement qui sont des thèmes qui les touchent régulièrement.

Actuellement, les cours de citoyenneté se terminent à l'âge de 15 ans, c'est à dire à la fin de l'école obligatoire. Il y a donc un vide jusqu'à l'âge de voter où les notions citoyennes ne sont pas abordées par ces jeunes. Introduire le droit de vote à 16 ans pourrait donc s'inscrire dans une idée de continuité de l'utilisation de ce droit. Par ailleurs, l'étude YOUTHPART¹, il montre que plus l'on vote tôt plus les chances que l'on continue à voter sont grandes. Ceci démontre qu'un droit de vote à 16 ans entraînerait donc une meilleure participation dans le futur.

A 16 ans, les jeunes sont invités à prendre des responsabilités. C'est souvent à cet âge qu'ils débutent leur activité professionnelle et leurs patrons leur confient rapidement des tâches autonomes. Dans les loisirs, les jeunes sont très vite recrutés dans les comités des sociétés où ils doivent gérer des budgets et des comptes et présider des séances. Rappelons que les majorités sexuelle et religieuse sont fixés à 16 ans révolus. La société leur fait déjà confiance pour un nombre importants de droits.

Certes, les opposants diraient que les jeunes de 16 ans sont trop influençables, immatures et irresponsables, qu'ils n'auraient pas la volonté d'aller utiliser ce droit et que cela ne ferait pas relever le taux de participation. Or, nous leur répondons que la question de la maturité est une notion subjective, nous ne partageons pas l'avis que les jeunes agissent de cette manière en général. La question qui devrait être posée est la suivante : « Quelles sont les risques d'un droit de vote à 16 ans ? » L'étude GFS Bern² montre qu'une majorité de jeunes éprouvent un intérêt pour la politique ce qui nous permet d'affirmer que le droit de vote à 16 ans sera pris au sérieux.

Nous voulons souligner le fait qu'aujourd'hui, des milliers de jeunes s'engagent dans notre société, font partie d'associations, de jeunesses campagnardes, des scouts, de Conseils des jeunes et même de créations de projets tels que des skate-parks ou des pièces de théâtre. Les jeunes s'engagent auprès de la société alors nous pensons que celle-ci devrait s'engager auprès des jeunes en leur donnant le droit de vote.

2. Améliorer les Cours de citoyenneté

La CDJ Vaud propose trois pistes pour la promotion et l'amélioration qualitative des cours de citoyenneté :

1 CH@Youpart, Participation politique des jeunes adultes en Suisse, étude mandaté par Swiss Foundation For Research and Technology,

2 GFS Bern, Bases de la citoyenneté posées dans le cadre familial, mais multiples possibilités de développement, étude mandaté par la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes

1. Tous d'abord, les cours de citoyenneté, et autres promotions de l'engagement citoyen dans le cadre scolaire, devraient être plus uniformisés. Comme un grand nombre d'élèves à l'école obligatoire le soulignent, et cela est ressorti dans nos discussions, l'enseignement varie déjà énormément d'un Canton à l'autre, et même d'un établissement à l'autre.
Pour contrer ce problème, et offrir à tous les jeunes du canton la même compréhension de notre environnement politique, la Commission propose une meilleure formation et/ou une spécialisation des enseignants dans l'éducation à la citoyenneté. Car les différences dans l'enseignement et dans le programme sont flagrantes, du moins selon notre ressenti.
2. Si d'un côté nous pensons la spécialisation des enseignants comme étant une bonne solution, nous voyons aussi la nécessité de formuler un programme d'enseignement de la citoyenneté pour qu'il soit clair et précis, car il a été relevé que les principales différences se trouvaient dans les différents sujets abordés.
La Commission a aussi relevé qu'il serait important de plus aborder l'actualité politique et de débattre en classe des sujets pertinents du moment.
3. Nous pensons que les cours de citoyenneté ne devraient pas se limiter à l'apprentissage de la structure de la politique suisse, mais devraient être basés sur le débat et l'échange d'idées tout en promouvant l'action citoyenne.

3. Simplification du matériel de vote

La CdJ Vaud encourage les communes à adhérer au projet Easyvote

Les communes font face à un manque d'engagement des citoyen-ne-s dans la vie de leur commune. La participation de tous et toutes est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre démocratie directe. Les jeunes citoyens d'aujourd'hui sont la base du système politique suisse d'aujourd'hui.

Les jeunes de 18 à 25 ans votent moins que les citoyens plus âgés. Cela s'explique par le fait que les jeunes trouvent les informations officielles de vote et le dit *jargon* politique trop compliqués selon l'étude GFS Bern.

Pour leur offrir des informations facilement compréhensibles, nous vous proposons d'encourager les communes à abonner leurs jeunes à la brochure Easyvote.

Les brochures Easyvote sont faites « par des jeunes, pour les jeunes » : la réalisation des brochures repose sur une équipe professionnelle ainsi que de très nombreux bénévoles de qui rédigent des textes clairs et politiquement neutres, sur la base de la documentation officielle. Ainsi, Easyvote permet aux jeunes de se forger leur propre avis, d'augmenter leur participation politique et en particulier à voter.

Actuellement plus de 7'000 jeunes reçoivent la brochure Easyvote dans le canton de Vaud. Elles sont envoyées par courrier postal aux jeunes citoyen-ne-s afin qu'ils puissent partager ce support papier avec leur proches.

Ainsi, offrir Easyvote aux jeunes leur permettrait de comprendre aisément les sujets soumis vote.

4. Simplifier la procédure de vote

La CdJ Vaud propose d'affranchir les enveloppes de vote

De nos jours, peu de jeunes reçoivent encore du courrier. Même pour leurs factures, les jeunes ne reçoivent plus de relevés bancaires à la maison depuis que nous sommes passés à l'ère de l'e-banking. La majorité du courrier papier qu'ils ont l'habitude de recevoir est essentiellement constitué de publicité.

Pour faciliter l'accès au vote la CDJ Vaud vous propose comme solution :

- D'encourager le vote en fournissant des enveloppes réponses préaffranchies à tout les habitants. Les jeunes reçoivent peu de courrier, mais ils en écrivent encore moins, donc la probabilité qu'ils aient des timbres chez eux est faible. Ceci est un petit geste qui devrait garantir des effets importants sur la participation de manière générale.

Pourquoi faut-il encourager la participation des jeunes ?

A notre avis, les jeunes sont les futures citoyens et citoyennes de notre pays, ce sont eux qui choisiront comment celui-ci évoluera, et leur participation aux votations et élections devrait se faire avec moins abstentionnisme, pour que notre système démocratique puisse continuer à être performant à long terme; c'est à dire que les enfants de nos enfants soient intéressés à s'engager et à voter. Les parents étant les principaux acteurs dans cette continuité. Soutenir leur participation est important pour notre modèle démocratique.

Les jeunes sont acteurs dans les associations locales, sportives, etc,... Ces associations font vivre leur communes , et par conséquent leur canton. Il est important de soutenir la participation des jeunes et les encourager davantage à s'intégrer socialement à travers de discussions, partages et apprentissage.

Les propositions que nous vous faisons sont, à notre avis, les mesures les plus efficaces pour faire face à l'abstentionnisme et encourager la participation des jeunes à la vie publique. Si nous arrivons à développer une compréhension solide du fonctionnement de notre système politique à travers l'amélioration des cours de citoyenneté et que nous simplifions la procédure de vote, l'argument pour le droit de vote à 16 ans est d'autant plus fort car nous pourrions encourager une nouvelle génération davantage impliquée dans la vie publique et qui voudra utiliser ses droits politiques pour s'exprimer sur des thèmes qui la touchent directement.

Rédigé par Alexander Omuku et Robin Jaques avec l'aide de Marc-Antoine Siegwart, Sara Pinar et Rodolphe Maeusli, le 16 Juin 2015.